

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 09 juillet 2026

Le jeudi 09 juillet 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 1^{er} juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Antoine CAPAROS, Maire.

Secrétaire de la séance : Martine PEYTAVIN

Présents : Loïc ALMERAS, Antoine CAPAROS, Kélian CHARBONNEL, Sylvain CHEVALIER, Aurélie CLEMENT, Nicole LACAS, Serge MILOT, Amandine NOUET, Camille PAULET, Martine PEYTAVIN, Christophe RANC.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 29 mai 2026
- Convention de concours technique avec la SAFER
- Modification délibération n°2/2026 « Echanges de terrains au Gendric (parcelles définitives) » à la demande du notaire
- Point sur l'avancement des travaux de voirie
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal du 29 mai 2026

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal amène des commentaires.

Après consultation, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mai 2026 tel qu'il leur a été transmis.

Convention de concours technique avec la SAFER (N° DE_045_2026)

Monsieur Sylvain CHEVALIER, intéressé par cette affaire, n'a pas participé au vote

La commune d'Allenc est gestionnaire de la propriété sectionale, ces terres ont majoritairement une vocation agricole. La commune désire assurer la bonne gestion des propriétés sectionales de la commune à vocation agricole et concourir à l'équité entre tous les exploitants de ces terrains. Il reste maintenant à le mettre en œuvre l'allotissement sur le plan technique et juridique.

Monsieur le Maire propose de solliciter la SAFER, entreprise de services, qui dispose de moyens spécifiques, (juridiques et techniques) particulièrement bien adaptés à ce type de situation.

Monsieur le Maire propose de passer une convention de concours technique avec la SAFER, pour les missions suivantes :

✓ **ETUDE FONCIERE ET SPECIALISATION DES ENJEUX FONCIERS GLOBAUX**

- Extractions cadastrales (*sources Bases DGIP 2025*) : identification de la propriété sectionale ;
- Repérage cartographique sur fonds parcellaire et sur orthophotoplans : état des lieux global des parcelles sectionales ;
- Intégration des contraintes réglementaires (*PLU ou cartes communales*) et des aspects environnementaux (*zonages d'inventaires et de protections*) ;

- Inventaire des terres à vocation agricole et recensement des attributaires agricoles ;
- Participation aux réunions avec la commission agricole de la commune et ou les attributaires et recueil des observations ;
- Analyse des principaux usages actuels et des principaux régimes en place : bilan des utilisations et délimitation globale des espaces agricoles et forestiers ;
- Restitution et présentation des résultats aux élus locaux et partenaires ;
- Impression sur support papier format A4 à A0 ;
- Export image (JPG et PDF).

✓ EXPERTISE JURIDIQUE GLOBALE

- Recensement et synthèse des éléments juridiques de portée globale ;
- Etude des modalités des réaménagements possibles, synthèse des différents protocoles d'accord existants (*bail emphytéotique, concessions, cmd ...*) ;
- Etude de création d'une commission syndicale ;
- Etablissement du projet des délibérations du Conseil Municipal ;
- Etablissement des différents documents contractuels ;
- Restitution et présentation des résultats aux élus locaux et partenaires.

Disposition financières – Coût de la mission

Phase 1 : 1 500,00 € HT

Phase 2 : 1 500,00 € HT

TOTAL : 3 000,00 € HT

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à se prononcer.

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager des démarches auprès du Conseil Départemental de la Lozère pour l'obtention des aides en subventions nécessaires à la réalisation du projet.

Délibération : adoptée

Modification délibération n°2/2026 « Echanges de terrains au Gendric (parcelles définitives) » à la demande du notaire (N° DE_046_2026)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2/2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de déviation du hameau du Gendric nécessitant des régularisations foncières de la voirie. Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les échanges de parcelles suivantes situées dans le secteur du Gendric :

Echange Anne-Marie GERBAL/Commune d'Allenc

La commune cède à valeur égale à Madame Anne-Marie GERBAL les parcelles suivantes :

Références cadastrales		Lieu-dit	Nature	Surface cédée
Section	Numéro			
ZS	36	Lou Fau	PA	11 797 m ²
ZW	14	Le Gendric	PA	170 m ²
ZW	83	Le Gendric	L	838 m ²
ZW	89	Le Gendric	PA	125 m ²
ZW	96	Le Gendric	PA	85 m ²
ZW	77	Le Gendric	DP	28 m ²
ZW	78	Le Gendric	DP	72 m ²
ZS	32	Le Gendric	DP	26 m ²
Total des surfaces				13 141 m ²

En échange, Madame Anne-Marie GERBAL cède à valeur égale à la commune les parcelles suivantes :

Références cadastrales		Lieu-dit	Nature	Surface cédée
Section	Numéro			
ZW	74	Soubre l'oustal	L	939 m ²
ZW	85	Le Gendric	J	19 m ²
ZW	91	Le Gendric	PA	42 m ²
ZW	93	Le Gendric	S	14 m ²
ZW	94	Le Gendric	S	3 m ²
ZW	98	Le Gendric	PA	99 m ²
ZW	104	Lavio Sud	L	10 156 m ²
ZW	56	Prat del Gendric	T	1272 m ²
ZS	33	Lou Fau	T	42 m ²
Total des surfaces				12 586 m ²

Echange Jacky FERRIER/Commune d'Allenc

La commune cède à valeur égale à Monsieur Jacky FERRIER les parcelles suivantes :

Références cadastrales		Lieu-dit	Nature	Surface cédée
Section	Numéro			
ZW	101	Le Gendric	L	437 m ²
Total des surfaces				437 m ²

En échange, Monsieur Jacky FERRIER cède à valeur égale à la commune les parcelles suivantes :

Références cadastrales		Lieu-dit	Nature	Surface cédée
Section	Numéro			
ZW	87	Le Gendric	PA	437 m ²
Total des surfaces				437 m ²

Une servitude de passage est instaurée dans la parcelle cadastrée ZW 88 (partie restante à Monsieur Jacky FERRIER) pour permettre l'accès au château d'eau du Gendric.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser ces échanges de parcelles comme indiqué ci-dessus.

DECIDE du déclassement **et de la désaffectation** des parcelles classées dans le domaine public qui sont actuellement des délaissés et ne font en aucun cas partie de la voirie communale.

INDIQUE que les frais de géomètres ainsi que les frais d'actes notariés seront partagés pour moitié entre les acquéreurs.

DONNE tout pouvoir au Maire et au 1^{er} Adjoint pour passer et signer l'acte notarié ou administratif à intervenir dans les conditions indiquées ci-dessus.

Délibération : adoptée

Point sur l'avancement des travaux de voirie

Les travaux de voirie 2026 ont débuté aux hameaux de la Prade et des Salelles. Les travaux au hameau de la Prade sont terminés tandis qu'au hameau des Salelles, ils devraient se terminer la semaine suivante. Une réunion de fin de chantier aura lieu prochainement.

Questions Diverses

- ✓ **Eau Potable** : Monsieur le Maire indique qu'une visite des réservoirs d'eau potable de la commune a eu lieu ce jour ; des mesures de débits ont été réalisées à cette occasion. Pas d'inquiétude sur les débits à l'heure actuelle.
- ✓ **Demande d'échange de terrains à l'Altaret** : Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame Martine PEYTAVIN et Monsieur Pascal MOUGEOT qui sollicitent une régularisation de la voirie qui se trouve sur leur propriété. En échange, ils proposent d'acquérir une petite partie de terrain contre leur bâti. Un alignement sera réalisé par un géomètre et des recherches seront faites auprès du Service de la Publicité Foncière de Mende pour vérifier s'il ne s'agit pas d'une erreur de cadastre (notamment, lors du remembrement).
- ✓ **Demande de pose d'un grillage au Puech par Madame BRETON** : Madame BRETON a adressé un courrier demandant la pose d'un grillage afin de mettre fin à ce problème de sécurité. Le grillage qui est actuellement posé provisoirement à l'aire de loisirs du Beyrac sera récupéré et posé au Puech. Actuellement, nous sommes dans l'attente de la pose de la clôture définitive au Beyrac par les agents techniques de la Communauté de Communes.
- ✓ **Cérémonie du 14 juillet** : La cérémonie aura lieu le mardi 14 juillet 2026 à 11h00 devant le monument aux morts. Réunion de préparation prévue le lundi 13 juillet 2026 à 10h00.
- ✓ **Site internet** : Le CDG a préparé le nouveau site internet de la commune, il ne reste plus qu'à réaliser une petite formation pour apprendre son utilisation et il sera mis en ligne très prochainement.
- ✓ **Maison Partagée** : la Maison Partagée a accueilli son premier résident le 1^{er} juillet.

Fin de la séance à 21h30

Antoine CAPAROS
Président de séance

Martine PEYTAVIN
Secrétaire de séance

